

Assainissement collectif

En **septembre 1995**, la commune de Drom vient de résoudre son problème de maîtrise des inondations. A ce jour, elle ne dispose d'aucun système d'assainissement collectif : elle décide donc de se lancer dans l'étude de faisabilité d'un tel projet. Les premiers travaux débutent au printemps 2000 et sont réalisés en trois tranches ; une dizaine de partenaires collaborent au projet, 25 entreprises y travaillent et équipent le village d'une station d'épuration, de deux postes de refoulement, de plus de 4 kilomètres de canalisations, 105 tabourets de raccordement (et une dizaine de grilles supplémentaires sur un réseau d'eaux pluviales rallongé).

En **septembre 2004**, la quasi-totalité de la commune est alors raccordée au réseau. Seuls trois logements restent avec un système autonome, représentant 7 habitants. La loi sur l'eau, de 1992, imposait de nouvelles dispositions aux communes de moins de 2 000 habitants, dont l'obligation générale d'assainissement, avant le 31 décembre 2005. Un an avant cette date butoir, **Drom** est en conformité avec la réglementation et **restitue une eau propre au milieu naturel**.

Sur un coût total de 1 400 000 € T.T.C., il reste 307 000 € à charge de la commune.



Et alimentation en eau potable

Parallèlement, le réseau d'eau potable est amélioré et remis à neuf pour les deux tiers du village, générant 389 000 € T.T.C. de travaux.

Pendant cinq années, presque continuellement, le village n'aura été qu'un immense chantier, mais c'est à ce prix que la ressource naturelle en eau est respectée pour le confort et le bien-être des générations actuelles et futures :

- * une alimentation en eau potable gérée avec un minimum de perte
- * et, après usage, une restitution au milieu naturel après une épuration proche de 100 %

